

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Mairie de Venoy  
1, Place de la Mairie  
89 290 VENOY

**Objet du marché :** Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de venoy et de réhabilitation des réseaux d'assainissement

**Mode de passation :** procédure adaptée (l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016)

**Lieux d'exécution :** Venoy (89)

**Allotissement :****Lot 1 : Réhabilitation des réseaux d'assainissement (CPV 452324116) :**

- Reprise en tranchée ouverte, majoritairement en parallèle de l'existant.
- Réhabilitations ponctuelles par l'intérieur.
- Création du réseau d'assainissement de la rue de l'ancien château

**Lot 2 : Station d'épuration (CPV 452521009 et CPV 452324233):**

- Construction de la nouvelle station d'épuration de 1500 EH avec ZRV
- Prolongation de la conduite d'acheminement des effluents et création d'un Bassin de Stockage restitution
- Réalisation d'un forage dirigé
- Effacement de l'ancienne station d'épuration

**Décomposition en tranches :** Le lot 1 est divisé en deux tranches telles que définies ci-dessous :

TF Tranche Ferme : Réhabilitation des réseaux d'assainissement

- Reprise en tranchée ouverte, majoritairement en parallèle de l'existant.
- Réhabilitations ponctuelles par l'intérieur

TO01 Tranche Optionnelle : Création du réseau d'assainissement de la rue de l'ancien château

**Caractéristiques principales**

- Lot 1 :
  - Remplacement d'environ 1770 ml de canalisation principale et d'une centaine de branchements
  - Canalisation existante principalement en fibrociment
  - Canalisation à poser en PVC CR8 et CR16
  - Reprise en parallèle et lieu et place suivant les cas
  - Réalisation de 52 interventions ponctuelles
  - Optionnelle : Création de 250m de canalisation principale avec la création de 4 branchements.
- Lot 2 :
  - Construction de la nouvelle station d'épuration de la commune de Venoy a proximité de l'actuelle station d'épuration. (1500 EH temps sec, 1800 EH temps de pluie)
  - Réalisation d'une Zone de Rejet Végétalisée de plus de 1200 m2 afin de limiter les rejets
  - File eau retenue : Boues activées avec dephosphatation physico-chimique
  - File boue envisagée : Silo épaisseur + Silo de stockage (stockage 12 mois)
  - Construction d'un poste de refoulement accompagné d'un bassin de Stockage/Restitution de 200m3 et des canalisations de liaisons en forage dirigé afin d'alimenter la nouvelle station d'épuration.
  - Création du réseau gravitaire entre l'arrivée actuelle des effluents et le futur poste de refoulement.
  - Création d'une voirie lourde d'accès.
  - Démolition de la station d'épuration existante de la commune de Venoy, y compris phasage pour maintien de la continuité de service

**Ouvertures aux variantes :** oui, dans la limite des critères développés dans le Règlement de Consultation.

**Modalités de retrait des dossiers dématérialisés :** Téléchargement complet à l'adresse suivante : <http://www.klekoon.com>

**Visite obligatoire :** néant

**Date limite de réception des offres :** le Mardi 14 août 2018 à 11h00

**Adresse où les offres doivent être transmises :**

Mairie de Venoy - 1, Place de la Mairie - 89 290 VENOY

**Mode de Transmission des offres :** Version papier ou électronique

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques éventuel :**

- En cas de groupement, celui-ci adoptera la forme conjoint avec mandataire solidaire.

**Conditions de participation :**

**Critère de sélection des candidatures :**

- Application des articles 44 ,48 ,50 et 51 du décret n°2016-360

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants – DC1,
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement – DC2,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ,
- Copie de l'inscription à un registre professionnel,
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché,
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature,
- Certificats de qualifications professionnelles en rapport avec les travaux objets du marché, ou équivalent.

**Justifications à produire à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :**

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
- NOT12 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

**Critères d'attribution ;**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Lot 1:

Critère 1 : Valeur technique : 55 %

Critère 2 : Prix des prestations : 40 %

Critère 3 : Pertinence du planning prévisionnel d'exécution : 5 %

Lot 2:

Critère 1 : Valeur technique : 60 %

Critère 2 : Prix des prestations : 35 %

Critère 3 : Pertinence du planning prévisionnel d'exécution : 5 %

**Les renseignements d'ordre technique et/ou administratif peuvent être obtenus auprès de :**

- d'ordre administratif et technique : IRH-Ingénieur Conseil –: 02 38 22 17 40 – Fax : 02 38 76 28 34

**Date d'envoi de l'avis à la publication : Jeudi 12 juillet 2018**